

CÉRÉALES /  
FRUITS ET LÉGUMES /  
HORTICULTURE /  
LAIT /  
OLÉO-PROTÉAGINEUX /  
PÊCHE ET AQUACULTURE /  
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /  
SUCRE /  
VIANDES BLANCHES /  
VIANDES ROUGES /  
VINS /

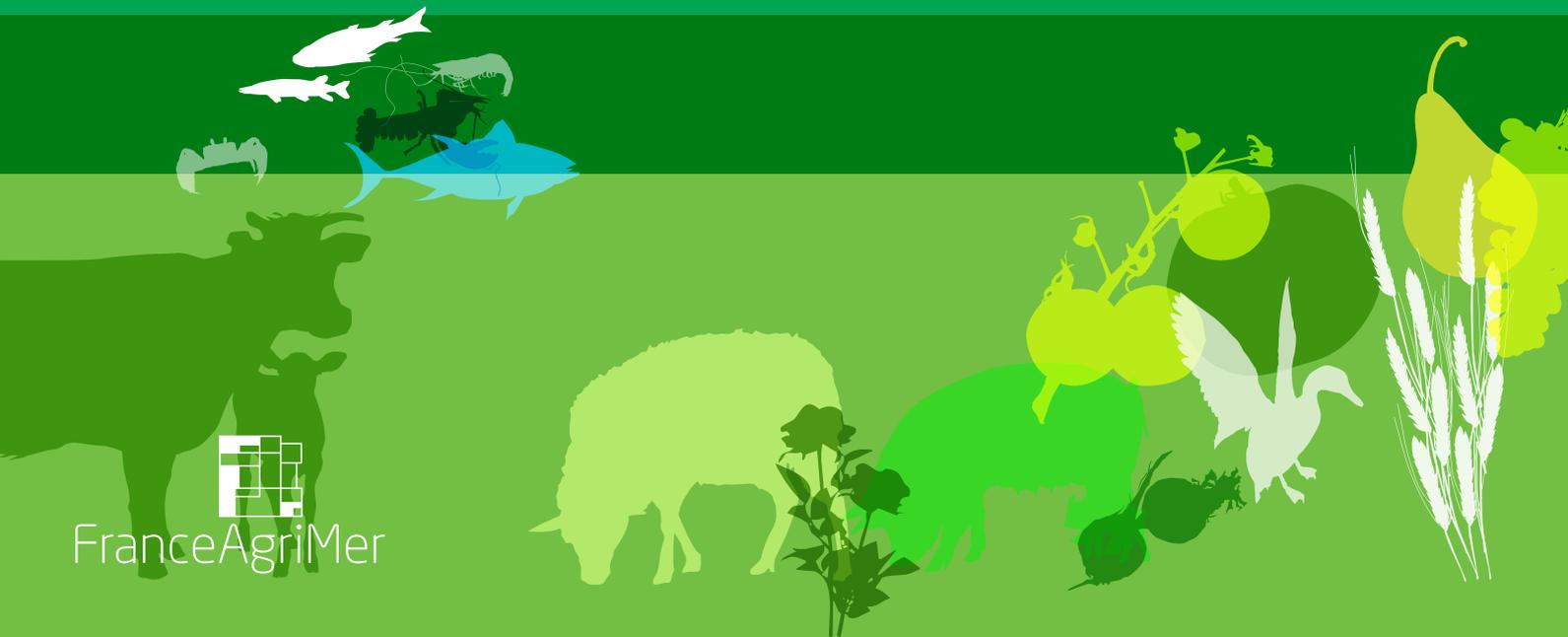
RÉGION

Basse-Normandie

FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de  
la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et de la Forêt de **BASSE-NORMANDIE**



  
FranceAgriMer



## Quelques caractéristiques de la région **BASSE-NORMANDIE**

**1 302 000** hectares de surface agricole

- Une production animale, qui représente **56 %** du CA\* dont la moitié pour le lait et les produits laitiers
- **439 000** vaches
- **2,8 millions de litres de lait, soit 12 %** du volume national

**5 %** de la superficie nationale

- Des productions végétales qui représentent **36 %** du CA\*
- Près de **300 000 ha** de céréales

Une production axée sur l'élevage (lait de vache, viande bovine), les grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux, cultures fourragères, lin) et les légumes (1 000 exploitations dédiées).

La valeur de la production agricole 2012, brute et transformée, s'établit à **3,29 milliards d'euros** (1,83 milliard pour le secteur animal et 1,19 milliard pour le secteur végétal).

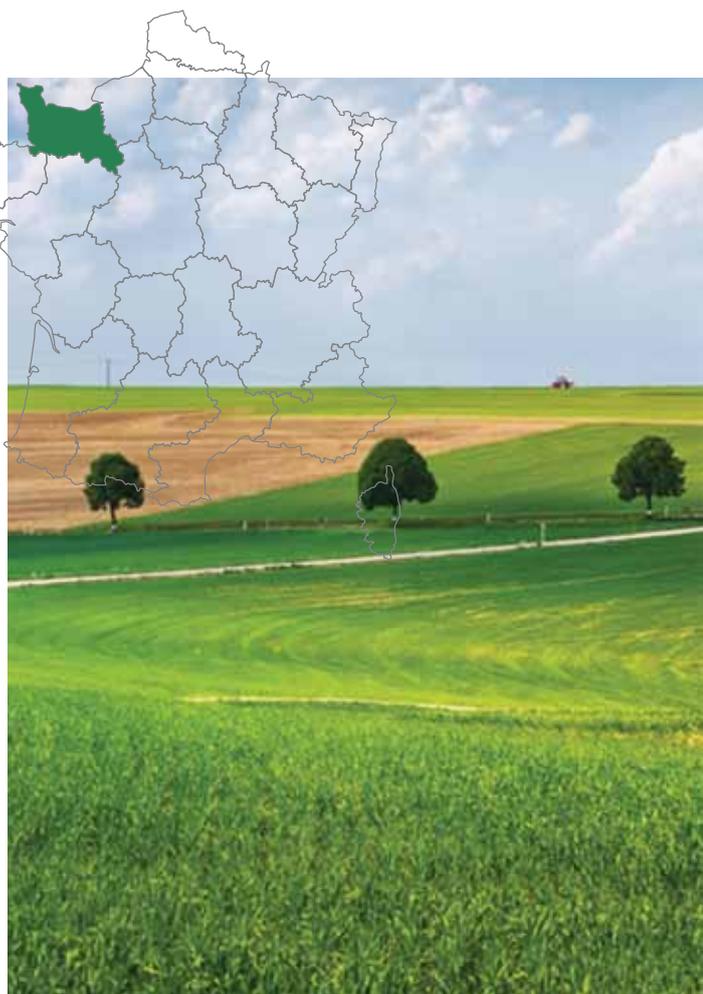
La **BASSE-NORMANDIE** produit environ **330 000 tonnes** de fruits à cidre, assurant ainsi la moitié de la production nationale. On y dénombre 6 AOC cidricoles, pour le cidre, le calvados, le pommeau et le poiré.

La moitié des exploitations agricoles (environ 12 000) contribuent pour **95 %** de la production brute standard.

Les trois départements de la région totalisent 420 km de côtes maritimes et 4 halles à marée. La **BASSE-NORMANDIE** a par ailleurs une forte activité conchylicole, avec une production d'huîtres représentant **22 %** de la production nationale.

L'agroalimentaire bas-normand représente un emploi industriel sur cinq. 150 PME réalisent un chiffre d'affaires net de 7,5 milliards d'euros, soit près de **6 %** du chiffre d'affaires national des IAA. La Basse-Normandie est la **1<sup>ère</sup>** région française productrice de crèmes, beurre et fromages frais de vache, camemberts et assimilés. C'est également la **3<sup>e</sup>** région pour le volume d'abattage de gros bovins.

\*CA : chiffre d'affaires agricole en 2012





CÉRÉALES /  
 FRUITS ET LÉGUMES /  
 HORTICULTURE /  
 LAIT /  
 OLÉO-PROTÉAGINEUX /  
 PÊCHE ET AQUACULTURE /  
 PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /  
 SUCRE /  
 VIANDES BLANCHES /  
 VIANDES ROUGES /  
 VINS /

## Le service FranceAgriMer de BASSE-NORMANDIE

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région **BASSE-NORMANDIE**, la DRAAF a choisi d'intégrer FranceAgriMer et ses effectifs au sein du service de l'Agriculture, de la forêt et des territoires, le SRAFT, ce dernier s'articulant en trois pôles : coordination des politiques régionales, filières, FranceAgriMer.

Les principales missions du pôle FranceAgriMer sont :

- **le contrôle** : pesée, classement et marquage (PCM) en abattoirs, quotas laitiers, collecte des céréales et de la procédure d'aval qui permet le financement des stocks, mesures d'intervention publique et de stockage privé, lait scolaire dans les écoles, contrôle des retraits de la pêche dans les halles à marée et des fruits et légumes dans les organisations de producteurs, contrôle des aides attribuées à la filière des fruits et légumes (fonds opérationnels), à la rénovation du verger cidricole, au secteur sucrier, aux programmes sociaux ;
- **l'instruction**, le suivi et la bonne fin des dossiers de contrats de projets État/Région (CPER) ;
- **l'instruction**, la rédaction de conventions pour des dossiers d'aides gérées en région, ou cogérées avec le siège de FranceAgriMer ;
- **la réalisation d'enquêtes** et le suivi statistique à fin d'analyses économiques, en lien avec le service régional de l'Information statistique et économique de la DRAAF (SRISE) ;
- **l'accompagnement** et l'information des filières sur l'ensemble des dispositifs mis en œuvre au plan national, notamment en termes de modernisation.

La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune (fin des quotas laitiers, etc.). Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi. Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

**FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.**

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

**FranceAgriMer est chargé :**

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.



PRÉFECTURE  
DE LA RÉGION  
Basse-Normandie



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

Direction régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
6 boulevard Général Vanier / bp 95181 / Caen cedex 5  
Tél. : +33 2 31 24 99 99 / Fax : +33 2 31 44 49 49

Pôle FranceAgriMer  
Tél. : +33 2 31 24 99 37 / Fax : +33 2 31 24 49 49  
<http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr/>